



MÉMOIRE DE L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE (AFM) – TABLE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA FORÊT

L'Agence forestière de la Montérégie désire apporter des précisions dans le cadre des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt à la suite de sa participation à la Table du 3 avril dernier à Saint-Hyacinthe. Ces précisions viennent appuyer les énoncés présentés lors de la Table et les opportunités qu'offre la forêt feuillue privée.

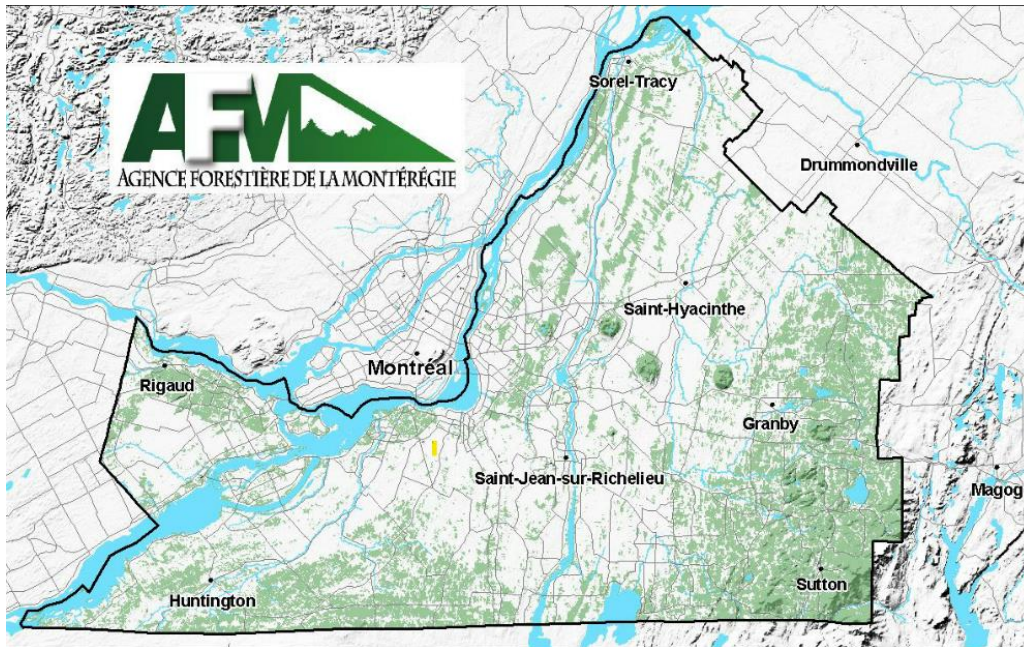
DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Nous tenons à rappeler certains aspects importants du mandat de l'Agence. Nous agissons en favorisant la concertation, en orientant et en développant la mise en valeur et la protection du milieu forestier privé de notre territoire, notamment par le biais du PPMV et des actions qui découlent dans ce plan.

Notre mandat dépasse largement la livraison du PAMVFP. Au fil des ans, l'Agence forestière de la Montérégie a su développer un leadership en misant sur la concertation entre les intervenants forestiers et le milieu dont les 14 MRC de son territoire, l'Agglomération urbaine ainsi que les organismes de conservation. La sensibilisation des instances municipales aux bienfaits de l'aménagement forestier se concrétise et doit se poursuivre. L'Agence est d'ailleurs sollicitée par plusieurs instances et organismes pour participer à différents exercices de planification et de consultation sur son territoire (PDZA, PRMHH, PDE, règlementation sur l'abattage d'arbres, etc.).

TERRITOIRE DE L'ORGANISME

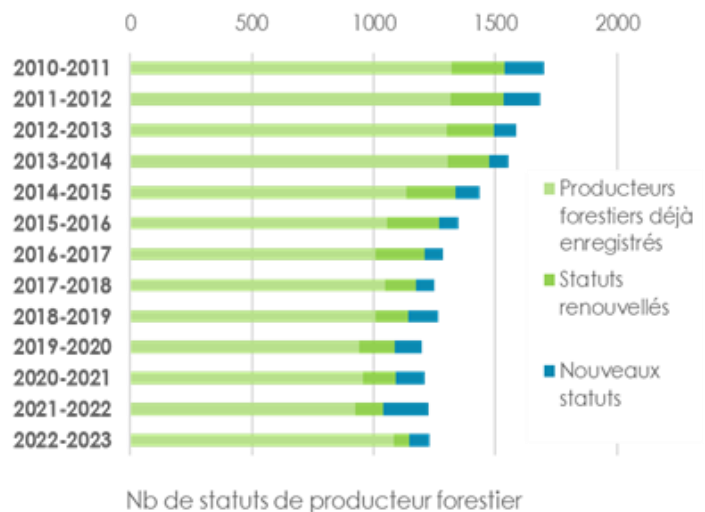
Le territoire actuel de l'Agence forestière de la Montérégie comprend l'ensemble des MRC de la région administrative de la Montérégie ainsi que les MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska qui se retrouvent depuis 2021, dans la région administrative de l'Estrie. Il a été décidé de les maintenir sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie considérant plusieurs aspects, dont l'historique et le service de proximité offert aux propriétaires forestiers et conseillers forestiers accrédités sur ces territoires.



Son territoire se démarque du reste du Québec par la présence importante des feuillus. En effet, près 66% de sa possibilité forestière (966 414 m³) est composée de feuillus et par le fait même son couvert forestier à 70%. La très grande majorité des travaux sylvicoles se réalisent dans des peuplements feuillus où le régime est plutôt par coupe partielle. Les seules coupes totales se présentent dans un contexte de récupération de peuplements lourdement affectés par un chablis, une épidémie, ou un verglas.

LES PRODUCTEURS FORESTIERS DE SON TERRITOIRE

La proportion de forêts privées sous aménagement ne représente que 13% de l'ensemble du territoire forestier de l'Agence. On compte 1 238 producteurs forestiers sur le territoire de l'Agence alors qu'ils étaient 1 668 en 2012. L'abolition de la subvention pour le plan d'aménagement forestier (PAF) certainement contribué à ce déclin des producteurs forestiers, mais nous constatons aussi que l'existence des programmes d'aide et que les avantages fiscaux liés au PAF sont méconnus des propriétaires de boisés. En effet, seulement 15% des propriétaires rencontrés lors des visites-conseils connaissaient l'existence des programmes d'aide.



Nous avons aussi pu constater que les instances municipales méconnaissent dans une forte proportion, le programme que livre l'Agence ainsi que les bienfondés d'un aménagement structuré de la forêt. L'AFM a identifié les points suivants comme des contraintes au recrutement et à la sensibilisation (tiré de la stratégie de mobilisation des bois, AFM, mai 2022) :

- Difficulté de rejoindre les propriétaires de boisé non producteur
- Règlements municipaux parfois contraignants pour certaines activités du PAMVFP
- Manque d'accessibilité à l'information générale sur l'aménagement forestier et ses bienfaits

Le plan d'aménagement forestier (PAF), puisqu'il constitue le premier pas pour qu'un propriétaire de boisé devienne producteur forestier, est pressenti pour jouer un rôle central dans le rapprochement souhaité entre l'aménagement forestier et la protection de la biodiversité et des milieux sensibles. En effet, cet outil de planification et de communication pourrait être adapté afin que le portrait qu'il trace d'une forêt privée illustre non seulement son potentiel sylvicole, mais également ses richesses biologiques et ses milieux sensibles, en plus d'y favoriser des interventions sylvicoles plus respectueuses de ces éléments.

Un projet pilote pour le déploiement des plans d'aménagements forestiers bonifiés au Québec afin de favoriser la conservation des éléments sensibles d'une propriété boisée s'est déroulé en Montérégie et dans la région de Lanaudière au cours de l'année 2021-2022. Il visait à développer les outils nécessaires pour intégrer aux PAFS de l'information au sujet des espèces en situation précaire au Québec (espèces désignées menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées) et autres éléments sensibles tels que les milieux humides et les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).

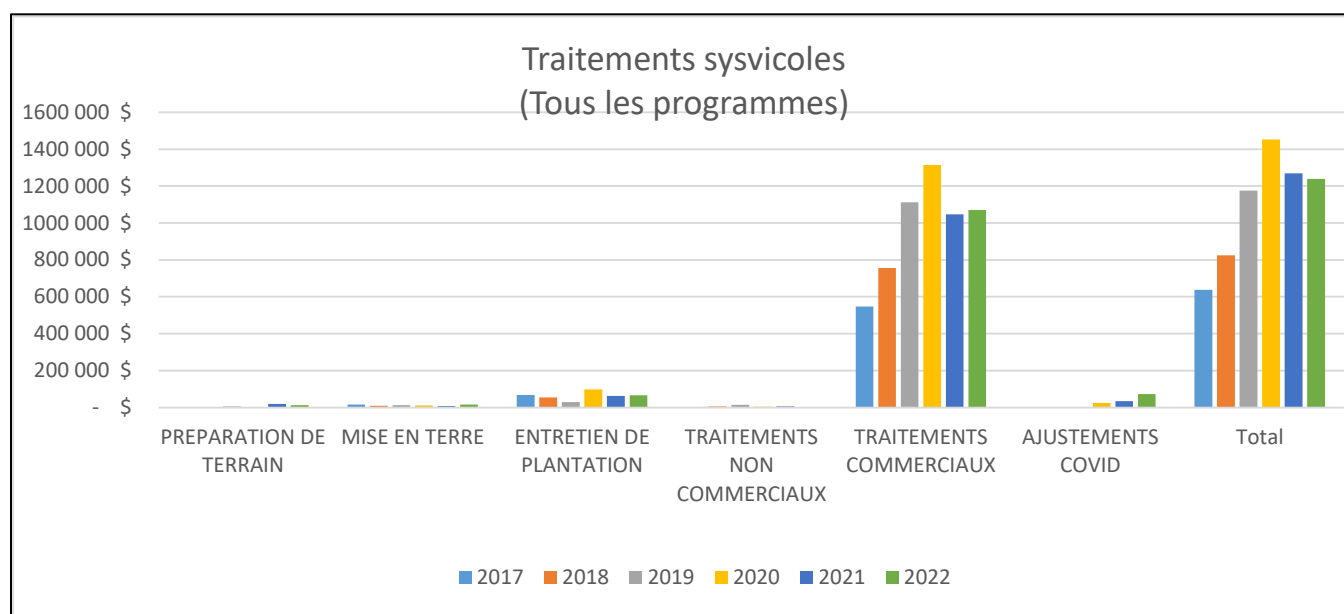
Le projet avait comme objectif de développer une approche méthodologique qui rendrait possible un éventuel déploiement provincial de ces plans d'aménagements forestiers améliorés qu'on appelle les PAFS bonifiés. Il visait aussi à expérimenter, dans les deux régions pilotes, la méthodologie développée auprès de conseillers forestiers et de propriétaires de boisés, en faisant réaliser une centaine de PAF bonifiés pour ces propriétaires.

Au cours des prochaines années, l'Agence continuera d'accompagner les propriétaires en leur offrant un support technique et financier afin de poursuivre la mise en valeur de leur forêt de façon durable en considérant entre autres la prise en compte des éléments sensibles, dont les espèces menacées, les milieux humides, les milieux hydriques ainsi que les écosystèmes forestiers exceptionnels. D'ailleurs, afin de mieux les accompagner, l'Agence a entrepris des démarches auprès de bailleurs de fonds pour offrir un support financier et technique dans la confection de plans d'aménagement forestiers bonifiés qui tiendra compte de l'ensemble des éléments de biodiversité et même des espèces exotiques envahissantes et permettre un meilleur accompagnement lors de la mise en place de mesure d'atténuation. Un financement a d'ailleurs été obtenu du gouvernement du Canada dans le cadre du programme Fonds canadien pour la nature d'Environnement et Changement climatique Canada pour les trois prochaines années, et ce, pour le territoire de quatre agences incluant la nôtre (Agence forestière des Bois-Francs, Agence de mise en valeur de Lanaudière et Agence de mise en valeur de la Chaudière. Voilà une opportunité pour le Plan Nature 2030 de considérer l'ensemble de ces mesures mises en place par les agences de mise en valeur, de les soutenir et assurer une pérennité de ces activités. Joignons nos efforts et reconnaissons le rôle de gardien de la forêt qu'est le propriétaire de boisé privé engagé dans la mise en valeur.

INVESTISSEMENT AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Les dernières années, l'Agence forestière de la Montérégie a dirigé ses efforts en vue d'augmenter la part de l'aide financière qu'elle octroie aux producteurs forestiers qui se destine à des traitements commerciaux. En 2019, l'AFM a atteint le niveau enviable de 92% de l'ensemble du budget régional des programmes d'aide (PAMVFP et Subvention 2018) attribué aux traitements commerciaux. L'année 2023-2024 sera importante en termes de traitements commerciaux d'autant plus que l'Agence aura investi près de 1,6 million en travaux d'aménagement forestier sur son territoire. L'Agence a su démontrer au fil des dernières années, sa capacité à investir les sommes octroyés pour la mise en valeur de ses forêts privées.

Malgré que les montants investis sont à la hausse, il n'en demeure pas moins que l'AFM est limitée dans le financement global qu'elle peut offrir. Les demandes d'aide ne cessent d'augmenter de la part des propriétaires de boisés et actuellement l'AFM ne peut répondre à l'ensemble des demandes.



De plus, depuis 1996, l'AFM reçoit moins de 4% des investissements publics alloués au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du Québec (PAMVFP). Pourtant, notre région compte environ 8% des propriétaires forestiers (10 500/133 700) 6% de la possibilité de récolte forestière en forêt privée et 5% de la superficie forestière productive privée du Québec. Nonobstant les volumes mises en marché qui sont en hausses depuis 2017, les volumes de bois issus des forêts privées de notre région et livrés aux usines de transformation représentent à peine 2% des volumes livrés au Québec. Considérant le fort potentiel de la forêt de la région, la Montérégie pourrait contribuer davantage à mobiliser du bois.

Selon nous, il faudrait considérer les sommes disponibles à l'aménagement par rapport à la superficie forestière productive en termes de montant disponible par superficie forestière productive. Il y a une corrélation selon nous entre un faible investissement en matière d'aménagement dans une région et une faible proportion de la possibilité forestière récoltée annuellement. Nous estimons en Montérégie que ce ratio est de l'ordre de 5\$/ha annuellement.

L'AFM a identifié les points suivants comme des contraintes au recrutement et à l'augmentation des volumes récoltés:

- Difficulté à augmenter le nombre d'hectares en travaux subventionnés
- Difficulté à recruter de nouveaux propriétaires compte tenu du budget limité

TRANSFERT DE CONNAISSANCE ET CONCERTATION

L'Agence de la Montérégie croit à l'importance du transfert de connaissance, notamment pour aider à recruter de nouveaux producteurs forestiers. De façon continue, elle développe des moyens de répondre aux besoins des propriétaires de boisé ainsi qu'aux intervenants du milieu forestier. Des formations et rencontres d'informations devront se poursuivre. La sensibilisation d'instances municipales aux bienfaits de l'aménagement forestier a aussi été amorcée et devra se poursuivre. De plus, l'Agence entend réintroduire les visites-conseils pour aider au recrutement.

Finalement, la mise en place d'une entente sectorielle sur les forêts de la Montérégie, a permis d'approfondir notre compréhension de certains enjeux forestiers qui touchent la forêt de la Montérégie et de travailler avec de nouveaux partenaires (MAMH et le MAPAQ) et de se rapprocher du milieu municipal. L'Agence joue un rôle de premier plan dans le déploiement et l'orchestration des activités financées dans le cadre de cette entente et assure la fluidité logistique ainsi que le bon déroulement du transfert de connaissance.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les menaces posées par les changements climatiques sont bien réelles et leurs conséquences, bien qu'encore à l'étude, se font déjà sentir, parmi les plus préoccupantes, le réchauffement progressif de la planète qui s'accroît indépendamment des quantités d'émissions de gaz à effet de serre (GES) émises dans l'atmosphère.

Quels seront les impacts de ce réchauffement planétaire sur la diversité et la résilience de nos forêts? C'est une question complexe à laquelle nous n'avons pas toutes les réponses. Toutefois, connaissant la dynamique forestière actuelle du Sud du Québec et ses composantes, plusieurs chercheurs se sont penchés sur l'impact d'une augmentation des températures sur les essences qui composent la forêt feuillue du Sud de la province.

Sans prétendre solutionner l'ensemble des problèmes que rencontreront les forestiers en lien avec les changements climatiques, l'Agence a réalisé un guide qui tente d'en faire connaître les manifestations attendues en Montérégie et leurs effets potentiels sur les forêts et la sylviculture. Il tente également de proposer une démarche pour intégrer ces nouvelles considérations aux décisions d'aménagement forestier, notamment en proposant des éléments à prendre en compte pour évaluer le niveau de risque et la capacité d'adaptation des peuplements.

Dans ce contexte, il sera essentiel d'offrir rapidement un financement pour l'expérimentation et le développement d'outils d'adaptation de nos pratiques forestières et permettre une plus grande latitude des normes techniques des activités financées par les programmes d'aide surtout dans des contextes particuliers comme la forêt feuillue.

Une autre menace que nous aimerions aborder est les espèces exotiques envahissantes (EEE). Dans les dernières années, la prolifération des EEE s'est accélérée dans la région. Cette menace a été évoquée à plusieurs reprises et doit faire partie des enjeux préoccupants des instances gouvernementales autant pour le MRNF que pour le MELCCFP. Notre région mettra en place une concertation régionale, pilotée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie dont l'Agence participera et sera impliquée dans la réalisation d'une stratégie régionale qui assurera une cohérence et une optimisation des initiatives menées sur le territoire. Encore une fois, il faudra permettre une plus grande latitude aux agences afin qu'elles puissent mettre en place des mesures d'adaptation des pratiques pour faire face à cette menace que sont les EEE.



Richard Godère

Président de l'Agence



Claudine Lajeunesse, ing.f.

Directrice générale de l'Agence

